



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° ANSDIS07320151214721

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 176;

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompier professionnels en particulier son article 9 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompier professionnels non-officiers ; Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ; 1 déclaration annulée.

Article 2 :

ARRÊTÉ.

Article 1: Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompier professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte déclaration.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à, le 14 décembre 2015

Service
Départemental
d'Incendie et de Secours de
Savoie
226 AV DE LA
PERRODIERE 73230
SAINT ALBAN LEYSSE -

Monsieur Gaston ARTHAUD-BERTHET
Président du conseil d'administration

Tel: - Fax: : 16 décembre
2015

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté	
V07315064131001	Adjudant de sapeurs pompiers professionnels	Chef d'agr<#232;s Plus de détail	Le grade ne convient pas	35h00	73230 SAINT ALBAN LEYSSE	30/06/2015	01/10/2015	ANSDIS07320151214721